

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC26

présenté par

M. Larive, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 1ER QUINQUIES C

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe de la France insoumise souhaite supprimer l'article 1^{er} *quinquies* C qui interdit le port de signes religieux ostensibles pour la participation aux événements sportifs et aux compétitions sportives organisés par les fédérations sportives et les associations affiliées.

Tout d'abord, nous affirmons que ce n'est pas le rôle de la loi de fixer les tenues vestimentaires autorisées lors de la pratique sportive.

De plus, l'exposé des motifs à l'origine de l'introduction de cet article dispose que « cet amendement vise à interdire le port du voile dans les compétitions sportives organisées par les fédérations ». C'est une disposition racoleuse et électoraliste dont l'objectif est de pointer du doigt encore une fois une partie de la population, les musulmans, et cette fois-ci les femmes. Ce procédé est inacceptable.

Nous demandons par conséquent la suppression de cet article.